



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/801  
20 février 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session  
Point 141 de l'ordre du jour

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU  
DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE

Renforcement des mécanismes de contrôle interne  
dans les fonds et programmes opérationnels

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 5	3
II. PORTÉE . . . . .	6 - 9	4
III. MÉTHODOLOGIE . . . . .	10 - 13	5
IV. ANALYSE . . . . .	14 - 43	6
A. Audit . . . . .	14 - 18	6
B. Évaluation . . . . .	19 - 20	7
C. Contrôle . . . . .	21 - 23	8
D. Inspection . . . . .	24 - 25	9
E. Investigation . . . . .	26 - 32	9
F. Coordination des services chargés d'activités de contrôle . . . . .	33 - 36	11

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
G. Suivi de l'application des recommandations . . .	37 - 38	12
H. Règles concernant l'établissement de rapports . .	39 - 43	12
V. RECOMMANDATIONS . . . . .	44 - 51	14
<u>Annexes</u>		
I. VUE D'ENSEMBLE . . . . .		17
II. Tableau 1. Fonction d'audit . . . . .		20
Tableau 2. Fonction d'évaluation . . . . .		23
Tableau 3. Fonction de contrôle . . . . .		27
Tableau 4. Fonction d'inspection . . . . .		32
Tableau 5. Fonction d'investigation . . . . .		34
III. COORDINATION INTERNE DES FONCTIONS DE CONTRÔLE . . . . .		36
IV. RÉSULTAT DES CONSULTATIONS TENUES EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 11 DE LA RÉOLUTION 48/218 B DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE . . . . .		37

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été rédigé à la demande du Secrétaire général par le Bureau des services de contrôle interne, l'Assemblée générale ayant demandé au Secrétaire général un rapport détaillé contenant des recommandations touchant l'application de sa résolution 48/218 B eu égard au contrôle interne des fonds et programmes opérationnels des Nations Unies.
2. En application de ce mandat, le Bureau des services de contrôle interne s'est mis en rapport avec les fonds et programmes en cause pour obtenir des informations sur leurs mécanismes de contrôle interne, et a pu ainsi déterminer les structures administratives et les procédures que lesdits fonds et programmes ont mises en place, ou dont les a dotés le Bureau, et qui leur permettent de pratiquer le contrôle interne à divers degrés. Ce bilan des modalités de contrôle interne dans les fonds et programmes visés a été la première étape d'un processus qui a débouché sur huit recommandations figurant aux paragraphes 44 à 51 du présent rapport, où sont suggérées des méthodes qui permettraient au Bureau d'aider ces fonds et programmes à renforcer leurs mécanismes de contrôle interne, comme l'Assemblée l'a demandé au paragraphe 11 de sa résolution 48/218 B. Le but de ces recommandations était de donner à l'Assemblée la possibilité de formuler des principes qui seraient appliqués par les organes directeurs de ces fonds et programmes en matière de contrôle interne. Ces recommandations sont émises sans préjudice de l'autonomie d'action dans l'exercice de ses responsabilités dont l'Assemblée a doté le Bureau des services de contrôle interne dans sa résolution 48/218 B.
3. Le Bureau n'a rien négligé pour s'assurer la participation active de toutes les entités intéressées à tous les stades de son bilan. Pour parvenir aux conclusions les plus exactes, analyser les faits dans leur contexte et vérifier le bien-fondé de ses recommandations, le Bureau a fait participer les fonds et programmes étudiés ainsi que des entités extérieures à la collecte des informations et aux vérifications, de même qu'à l'analyse des données ainsi collectées.
4. De janvier à décembre 1996, le Bureau a tenu, avec le Secrétaire général et tous les chefs de secrétariat, des consultations avec les organes directeurs des fonds et programmes, en application du paragraphe 1 de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale. Dans deux cas, l'organe directeur ne devait pas se réunir officiellement en 1996 [Centre des Nations Unies pour les établissements humains/Habitat et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)] et les chefs de secrétariat ont donc procédé à des consultations informelles, tous les membres du Conseil d'administration ayant la possibilité de s'exprimer, au cours d'un vote par correspondance, sur le projet de rapport (pour plus de précisions sur le processus de consultation, voir annexe IV). Le présent rapport tient compte des résultats de ces consultations ainsi que des faits nouveaux pertinents qui se sont dégagés depuis la première publication provisoire du rapport.
5. Tandis que le Bureau établissait le présent rapport, plusieurs fonds et programmes ont pris des mesures pour renforcer leur contrôle interne, créant des services nouveaux, restructurant ceux dont ils étaient dotés à cette fin, ou entamant une coopération plus étroite avec le Bureau des services de contrôle

interne. Le Conseil d'administration du PNUJ a par exemple émis le vœu, dans sa décision 18/46, du 25 mai 1995, de travailler en liaison étroite avec le Bureau, et prié son Directeur exécutif de définir et d'appliquer, en consultation avec le Bureau, un plan d'action détaillé visant à empêcher le gaspillage, la fraude et les irrégularités de gestion. Le Secrétaire général se félicite de cet état de choses, qui confirme que les fonds et programmes opérationnels ont admis la nécessité de renforcer les mécanismes de contrôle interne. Le Bureau, qui sait que les organismes des Nations Unies sont par nature un système en évolution, ne prétend pas donner un tableau définitif des transformations récentes, se contentant de cerner les tendances actuellement à l'oeuvre.

## II. PORTÉE

6. Les fonds et programmes sur lesquels porte le présent rapport sont les suivants :

- Centre du commerce international (CCI);
- Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (CNUEH) (Habitat);
- Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID);
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
- Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP);
- Fonds de contributions volontaires administrés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR);
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR);
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA);
- Université des Nations Unies (UNU);
- Programme alimentaire mondial (PAM).

7. Le statut juridique de ces fonds et programmes a été défini par l'Assemblée générale, ou avec sa participation, et les chefs de secrétariat en sont nommés par le Secrétaire général ou en consultation avec lui. De plus, à l'exception

du Programme alimentaire mondial, leurs comptes sont vérifiés par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

8. Le présent rapport ne porte pas sur les entités qui sont intégralement financées sur le budget ordinaire de l'ONU, telles que la CNUCED, ni sur celles qui, comme l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW), l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), sont financées par les fonds d'affectation spéciale administrés par l'ONU, et donc entièrement soumises aux services de contrôle interne du Bureau. De même, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et les Volontaires des Nations Unies (VNU), qui sont financés par les fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD, sont considérés dans le rapport comme faisant partie du PNUD.

9. En vertu des dispositions actuellement en vigueur, le Bureau des services de contrôle interne assure en tout ou partie les services de contrôle interne des fonds et programmes ci-après : CCI, UNITAR, UNRWA, UNU, Fonds de contributions volontaires du HCR, CNUEH (Habitat) et Fonds du PNUCID. Les fonds et programmes dont les services de contrôle interne sont actuellement assurés indépendamment du Bureau sont les suivants : PNUD, UNICEF, FNUAP, UNOPS et PAM.

### III. MÉTHODOLOGIE

10. On a d'abord, pour s'acquitter du mandat figurant au paragraphe 11 de la résolution 48/218 B, analysé la résolution pour en dégager les éléments qui définissent le contrôle interne. Puis on a élaboré un modèle du contrôle interne qui soit applicable aux fonds et programmes.

11. On a ensuite préparé un questionnaire qui a été adressé en juin 1995 à toutes les entités entrant dans le champ de l'étude, le but étant d'obtenir des informations qui permettraient d'aboutir à des conclusions sur la situation actuelle du contrôle interne dans les fonds et programmes visés.

12. Une fois reçus les questionnaires remplis, les données ont été cataloguées et vérifiées auprès de chaque fonds et programme, travail qui était achevé à la fin de septembre 1995. On a procédé en septembre 1996 à une nouvelle vérification des données et à leur mise à jour le cas échéant. Compte tenu du fait que les fonds et programmes opérationnels sont dotés de structures administratives différentes, bien que toutes également viables, on a étudié les services de contrôle interne pour chercher à répondre aux questions suivantes :

- a) Les services sont-ils suffisants, efficaces et efficients?
  - Les responsabilités en matière de contrôle interne correspondent-elles effectivement à l'exécution de tous les éléments constituant ce contrôle (audit, évaluation, contrôle et inspection, investigation)?
  - La dotation en personnel et en ressources budgétaires est-elle suffisante?

- Le contrôle interne de l'application des recommandations est-il efficace?
- L'efficacité des services de contrôle est-elle assurée grâce à la coordination des services qui en sont responsables?
- L'entité ou la personne désignée comme destinataire des allégations de gaspillage, de fraude et d'irrégularités de gestion est-elle efficace?
- Les fonctionnaires qui font peser des présomptions de faute professionnelle ou en font état sont-ils suffisamment protégés?

b) Les services ou personnes responsables du contrôle ont-ils leur indépendance?

- Leur indépendance d'action est-elle garantie par la structure administrative?

c) Est-il dûment rendu compte du contrôle à l'organe directeur?

- L'obligation redditionnelle est-elle respectée, grâce à des rapports réguliers et informatifs sur l'évolution des fonctions de contrôle, rendant compte tout particulièrement de la situation actuelle et de la suite donnée aux recommandations antérieures issues d'audits internes, d'évaluations, de contrôles, d'inspections et d'investigations?

13. Enfin, à partir de cette étude, on a élaboré certaines recommandations visant à renforcer le contrôle interne des fonds et programmes opérationnels.

#### IV. ANALYSE

##### A. Audit

14. Il ressort de l'étude menée que tous les fonds et programmes opérationnels ont établi depuis longtemps des services d'audit dont les compétences sont clairement définies. Comme on pouvait le supposer, le nombre et la portée des vérifications effectuées varient en fonction de l'importance et des objectifs des fonds et programmes. Ceux-ci semblent néanmoins avoir en commun une préférence marquée pour les audits de gestion et de programmes au détriment de la vérification des états financiers, tâche habituellement confiée à des vérificateurs externes.

15. Même si certains services n'ont été réorganisés que depuis peu, à savoir en 1992 (et si le Bureau des services de contrôle interne n'a lui-même été créé qu'en 1994), la structure administrative, la filière à suivre pour rendre compte et les procédures internes relatives à l'établissement des rapports ont été dans tous les cas clairement définies. En règle générale, le Bureau des services de contrôle interne procède à des audits des fonds et programmes financés par le budget ordinaire de l'ONU. Il fait de même pour les activités financées par des sources extrabudgétaires (CCI, CNUEH (Habitat), PNUCID, PNUE, HCR) selon des

modalités de financement distinctes. Il communique les conclusions et recommandations de ses vérifications internes à l'entité auditée et suit la mise en oeuvre de ses recommandations.

16. Dans les fonds et programmes opérationnels qui possèdent leur propre service d'audit, celui-ci relève du bureau du chef de secrétariat. Dans certains cas, ce n'est qu'au terme de réorganisations relativement récentes que les services d'audit ont été placés sous la responsabilité du chef de secrétariat ou de son adjoint. Ces efforts de réorganisation sont motivés par la simple constatation que les services d'audit ne peuvent procéder à des évaluations objectives, impartiales et franches que s'ils agissent de manière suffisamment autonome. En d'autres termes, il faut que la fonction d'audit soit séparée de l'administration de l'entité auditée.

17. Outre la structure administrative, l'étude a porté sur les ressources financières et humaines affectées aux services d'audit et d'évaluation. Le montant des ressources allouées aux services de contrôle interne devrait être évalué en fonction de son principal facteur déterminant, à savoir le domaine d'activité du fonds ou du programme concerné. D'une manière générale, les ressources allouées aux services d'audit sont en moyenne légèrement plus élevées que celles affectées aux services d'évaluation<sup>1</sup>. Cela dit, on peut constater que les fonds et programmes opérationnels à vocation essentiellement humanitaire (par exemple, le HCR) affectent en principe davantage de ressources aux services d'audit qu'aux services d'évaluation. Par contre, les fonds et programmes s'occupant principalement de programmes et projets stratégiques ou à long terme (UNICEF, CCI, FNUAP) ont tendance à privilégier l'évaluation<sup>2</sup>. Les fonds et programmes à vocation humanitaire ont besoin de services d'audit solides en raison de la nature même de leurs activités, puisqu'ils doivent répondre à des situations d'urgence dans des délais extrêmement brefs et, souvent, transférer des sommes d'argent considérables vers des zones reculées.

18. Le Bureau s'attachera à utiliser ses ressources de la manière la plus rationnelle possible tout en sauvegardant son intégrité. Il étudiera notamment les possibilités de coopération avec les services d'audit des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies implantés dans les régions où il est présent. Si le Bureau est disposé à fournir ses services à d'autres organismes des Nations Unies, il fera également appel aux services qui pourraient être assurés de manière plus économique par d'autres entités à la condition, toutefois, que ses normes soient respectées. Cependant, cette solution ne paraît pas possible au stade actuel, étant donné les restrictions d'effectifs et les contraintes financières actuellement imposées aux fonds et programmes.

## B. Évaluation

19. Si tous les fonds et programmes examinés sont également dotés de leur propre service d'évaluation, les structures administratives adoptées sont beaucoup plus diverses que pour les services d'audit. L'évaluation fait partie intégrante des services de contrôle interne de plusieurs fonds et programmes (CNUEH (Habitat), CCI, HCR, UNICEF, PAM) tandis qu'elle est incorporée au processus de planification stratégique de certains autres (PNUE, PNUCID, PNUD, FNUAP). Il arrive également que l'évaluation soit rattachée à l'inspection

(HCR), à un bureau de recherche (UNICEF) ou au contrôle (UNICEF, PNUD). Le HCR constitue un bon exemple de la diversité des structures administratives adoptées. Son cas a été examiné de manière détaillée en 1993 par le Comité du programme et de la coordination (CPC) sur la base d'un rapport d'évaluation qu'avait présenté ce qui allait devenir le Groupe central d'évaluation du Bureau des services de contrôle interne. Le HCR dispose également de son propre service interne d'évaluation, qui s'intéresse non seulement aux projets opérationnels mais aussi, de plus en plus, à des questions plus vastes – réfugiés urbains, renforcement des institutions, et sécurité du personnel et tensions subies – et dont les activités sont complémentaires de celles du Groupe central d'évaluation du Bureau. Les différents types d'organisation étudiés sont tous aussi viables les uns que les autres et ne font que traduire les différences de centres d'intérêt des entités concernées. Les entités où les fonctions d'évaluation et d'inspection sont associées sont davantage enclines à considérer l'évaluation comme un exercice périodique mais ponctuel tandis que celles où les fonctions de contrôle et d'évaluation sont intégrées mettent davantage l'accent sur la continuité du processus d'évaluation.

20. S'agissant des ressources financières affectées à l'évaluation, les fonds et programmes qui ont des objectifs à long terme ou des préoccupations stratégiques (CCI, PNUE, PNUCID, UNICEF, FNUAP) consacrent un pourcentage relativement plus élevé de leurs dépenses à l'évaluation que les organismes à vocation humanitaire. Ils sont en effet tenus d'évaluer les programmes et projets de coopération afin de juger de leur efficacité et de leur rentabilité. Par contre, dans une situation d'urgence, l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés semble présenter un intérêt plus limité même si des "enseignements" importants peuvent et devraient être tirés de l'expérience acquise sur le terrain.

### C. Contrôle

21. Aux termes de la circulaire ST/SGB/273 qui définit la fonction de contrôle, le Bureau aide le Secrétaire général "à appliquer les dispositions de l'article V (Contrôle de l'exécution du programme) du règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. [Il] veille également à ce que le contrôle et l'auto-évaluation soient considérés comme faisant partie intégrante des responsabilités incombant aux administrateurs de programme sur le plan de l'efficacité".

22. Comme le montre l'étude réalisée, si certains fonds et programmes disposent de leur propre service de contrôle, dans d'autres, les fonctions de contrôle sont exercées par une unité administrative différente (par exemple, l'évaluation) ou font partie des attributions des administrateurs de programme. De manière générale, il n'est pas jugé nécessaire que chaque fonds ou programme se dote d'un service de contrôle, notamment ceux qui ont une petite taille ou un domaine d'activité restreint. Ceux-ci en effet ne tireraient pas grand avantage de la création d'un service de contrôle, dont le financement ne ferait qu'absorber une partie des maigres ressources dont ils disposent. Le Bureau des services de contrôle interne continuera de préconiser le renforcement du contrôle et de l'auto-évaluation qui devront faire partie intégrante des



responsabilités incombant aux administrateurs de programme et est disposé à apporter de façon synergique une aide dans ce domaine.

23. Avec le Département de l'administration et de la gestion, le Bureau a entrepris de simplifier le suivi et l'évaluation des projets, y compris la présentation de rapport aux organes délibérants, de manière à transformer une activité perçue comme une procédure pesante de présentation de rapports purement quantitatifs aux organes de contrôle en un instrument utile et efficace, permettant aux cadres de vérifier la productivité des fonctions dont ils sont responsables. La réforme aussi commencée sera effectuée dans le respect du règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle et les méthodes d'évaluation. Elle portera sur toutes les entités du Secrétariat, dans le monde entier, ainsi que sur les fonds et programmes qui ont participé jusqu'à présent aux activités centrales de suivi des programmes et d'établissement de rapports.

#### D. Inspection

24. La tâche du Bureau des services de contrôle interne est de "procéder à des inspections spéciales portant sur des programmes ou services lorsqu'il y a lieu de croire que le contrôle exercé sur les programmes concernés est inefficace et que les objectifs visés risquent fort de ne pas être atteints et les ressources d'être gaspillées... Ces inspections lui sont l'occasion de faire à l'Administration les recommandations voulues touchant les mesures correctives à prendre". Administrativement, les activités d'inspection du Bureau des services de contrôle interne font partie intégrante du Groupe central de contrôle et d'inspection. Par contre, dans la plupart des fonds et des programmes, le service d'audit est chargé des inspections, ce qui, aux yeux du Bureau des services de contrôle interne, n'est pas forcément souhaitable. C'est le cas lorsqu'on a besoin des connaissances spécialisées que seuls possèdent les inspecteurs ou que les ressources affectées à l'audit ne peuvent être transférées suffisamment vite pour procéder aux inspections spéciales nécessaires. Une "force de réaction rapide" pourrait alors être créée au sein du service d'évaluation en vue d'effectuer des inspections spéciales et ses membres pourraient être formés en conséquence.

25. De plus, le Bureau des services de contrôle interne, qui doit veiller à ce que l'Organisation dans son ensemble soit soumise à des inspections, est disposé à coopérer avec tous les fonds et programmes qui, plutôt que de créer leurs propres services d'inspection, décideraient de faire appel à son équipe d'inspection.

#### E. Investigation

26. La Section d'investigation a été créée pour s'acquitter d'une triple tâche : "enquêter sur les allégations faisant état de violations des règles, directives et instructions administratives de l'Organisation des Nations Unies, informer le Secrétaire général des résultats et lui faire les recommandations voulues"; "évaluer les mécanismes de contrôle appliqués aux activités à haut risque et dans les bureaux hors siège afin de déterminer les secteurs dans lesquels des actes frauduleux ou irréguliers sont particulièrement à craindre"; et "recevoir et examiner les communications que des fonctionnaires ou autres

personnes prenant part à des activités menées pour le compte de l'Organisation lui adressent afin de suggérer des améliorations aux méthodes d'exécution des programmes ou de signaler des cas présumés de violation des règles et directives, d'irrégularité de gestion, de faute professionnelle, de gaspillage ou d'abus de pouvoir... [Les] fonctionnaires et non-fonctionnaires peuvent présenter directement au Bureau des suggestions et communications que celui-ci reçoit et traite en toute confidentialité" (non souligné dans le texte) (ST/SGB/273, par. 16 à 18).

27. Parmi les fonds et programmes examinés, seul le PAM s'est doté d'un service s'acquittant de fonctions analogues à celles décrites plus haut. Le Bureau de l'inspection et des enquêtes relevant du Bureau du Directeur exécutif a été créé en juillet 1995, et a soumis son premier rapport annuel au Conseil d'administration en octobre 1996. Cela dit, il serait souhaitable que comme au Bureau des services de contrôle externe, des procédures visant à garantir l'anonymat des auteurs de suggestions ou de communications soient élaborées. La structure administrative choisie devrait garantir l'indépendance, l'intégrité et la crédibilité du Bureau de l'inspection et des enquêtes, puisque celui-ci relève du Bureau du Directeur exécutif. Toutefois, il faudrait examiner la possibilité que le Bureau de l'inspection et des enquêtes rende également directement compte à l'organe directeur. On éviterait ainsi de gonfler les frais généraux associés à la création de nouveaux services et on garantirait l'application de normes unifiées de compétence professionnelle dans les organismes participants.

28. Aucun des autres fonds et programmes opérationnels ne dispose d'un service d'investigation distinct. À l'heure actuelle, le Bureau des services de contrôle interne doit leur fournir des services d'investigation selon les besoins. Toutefois, pour que le Bureau puisse s'acquitter de sa tâche, il faudra que des ressources additionnelles sous forme de fonds extrabudgétaires soient affectées au budget de la Section d'investigation, cela afin de financer les postes nécessaires et les frais de voyage. On éviterait ainsi de gonfler les frais généraux associés à la création de nouveaux services et on garantirait l'application de normes unifiées de compétence professionnelle dans les organismes participants.

29. D'après l'expérience acquise par le Bureau des services de contrôle interne jusqu'à présent, plusieurs postes supplémentaires seraient nécessaires pour absorber la charge de travail supplémentaire due aux investigations, à quoi il faudrait ajouter des frais de voyage adéquats. La charge financière de ces dépenses devrait être partagée entre les organismes participants, les fonds et programmes qui ne sont pas actuellement dotés d'un service d'investigation et auxquels le Bureau de contrôle interne fournirait ces services. Le montant comparé de ces crédits annuels devrait être pris en compte. À la fin de chaque année budgétaire, il faudrait revoir ce partage des coûts en tenant compte de l'usage effectif des services fournis par le Bureau.

30. Tout organisme qui déciderait de créer un service d'investigation interne devrait mettre en place une structure administrative qui permette au nouveau service d'agir de manière autonome. Afin de sauvegarder son impartialité, celui-ci pourrait relever du bureau du chef de secrétariat et rendre compte à l'organe directeur. Il faudrait alors que le service d'investigation soit doté

d'un nombre suffisant d'enquêteurs qualifiés et élabore des procédures qui garantissent la confidentialité des informations qui lui sont communiquées tout en protégeant ceux qui les communiquent en toute bonne foi et ceux qui en sont l'objet.

31. Par ailleurs, il faudrait que le service d'investigation définisse et poursuive des objectifs clairs et élabore un manuel permettant aux enquêteurs et au reste du personnel de l'organisme concerné d'être bien informés de ses pouvoirs, de son domaine de compétence, de ses responsabilités, de la filière à suivre pour rendre compte (notamment au chef de secrétariat de l'organisme) et de ses procédures.

32. La Section d'investigation du Bureau des services de contrôle interne est disposée à aider les fonds et programmes qui le désirent à établir leur propre service d'investigation. Elle pourrait les conseiller sur la structure et les impératifs d'un tel service et leur communiquer des informations sur la mise au point de systèmes, de procédures et de contrôles internes.

#### F. Coordination des services chargés d'activités de contrôle

33. On s'est efforcé dans la présente étude non seulement de passer en revue les différents services intervenant dans le contrôle, leur organigramme et l'étendue de leur champ d'activité, mais aussi de dégager des mesures à prendre pour renforcer la coopération entre les services de contrôle interne, qui peut contribuer à rationaliser leur fonctionnement et à créer des synergies. Aussi les services en question devraient-ils entretenir d'étroites relations de coopération aussi bien entre eux qu'avec ceux qui, tout en étant rattachés à d'autres branches d'activité (établissement des plans stratégiques, par exemple), remplissent des fonctions qui ont souvent un rapport avec le contrôle.

34. L'étude des fonds et programmes opérationnels n'a guère permis de constater qu'une démarche systématique ou officiellement organisée soit appliquée à la coopération entre services de contrôle. Celle-ci se réduit généralement à la tenue de réunions informelles. On peut imaginer pour la coordination des services de contrôle toute une gamme de formules plus ou moins institutionnalisées. Tous les fonds et programmes qui ne le font pas déjà devraient organiser des réunions auxquelles participeraient les chefs de tous les services de contrôle ou leurs adjoints, y compris ceux des services d'évaluation et éventuellement d'établissement des plans stratégiques. Ces responsables se réuniraient au moins une fois par mois pour parler des problèmes de contrôle présentant un intérêt commun et échanger des informations sur la question.

35. On remarque deux exceptions à cette règle, le HCR et le PAM, où l'ensemble des activités de contrôle est coordonné par un comité de coordination interne<sup>3</sup>, et le PNUD, où tout récemment a été établi un comité d'examen de la gestion et du contrôle interne. Son but, selon son mandat, est d'aider l'Administrateur et, par son canal, le Conseil d'administration, à s'assurer que l'obligation redditionnelle, au PNUD, est exercée efficacement. Le comité en question se réunira officiellement quatre fois par an pour examiner notamment les plans à long terme et les plans annuels de vérification interne des comptes, d'examen, d'auto-évaluation et d'évaluation des activités du PNUD, pour examiner les

résultats résumés des audits, des examens, des auto-évaluations et des évaluations, et pour s'assurer que les recommandations en matière de contrôle interne sont bien observées. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a été invité par l'Administrateur du PNUD à siéger en qualité de membre permanent de ce comité et à participer à ses réunions.

36. Du point de vue du contrôle interne, le dispositif mis en place au PNUD peut être considéré comme un modèle qui, *mutatis mutandis*, devrait être officialisé dans tous les fonds et programmes de quelque importance. Cela permettrait au Bureau des services de contrôle interne de jouer un rôle actif dans la coordination et l'unification de normes élevées de contrôle interne dans toute l'organisation.

#### G. Suivi de l'application des recommandations

37. On peut améliorer de façon spectaculaire l'efficacité des services de contrôle interne en instituant de bonnes procédures de suivi de l'application des recommandations. Au Bureau du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, un responsable du suivi est actuellement chargé de coordonner le suivi de l'état d'avancement de l'application des recommandations. Le Bureau établit un rapport semestriel sur l'application des recommandations par les entités qui dépendent du Secrétaire général, tant en ce qui concerne les recommandations nouvelles que les plus anciennes. Ce rapport interne est soumis au Secrétaire général.

38. L'application des recommandations acceptées devrait être contrôlée par les fonctionnaires compétents des services de contrôle interne. Tous les fonds et programmes ont insisté sur le fait qu'elle était examinée à l'occasion des vérifications ultérieures, mais le résultat pourrait être encore meilleur si le dialogue établi avec le service intéressé lors de l'examen était maintenu jusqu'à ce que toutes les recommandations aient été appliquées. Aussi est-il fortement recommandé que les fonds et programmes disposant de services de contrôle autonomes mettent au point un mécanisme permettant de suivre en permanence l'application des recommandations. En outre, il conviendrait de mettre en place un règlement précis fixant la marche à suivre lorsqu'un calendrier d'application qui a été approuvé n'est pas respecté et définissant les rapports à présenter au chef de secrétariat sur l'état d'avancement de l'application des recommandations.

#### H. Règles concernant l'établissement de rapports

39. Un élément qui est étroitement lié à la question du suivi de l'exécution est la règle selon laquelle les organes intergouvernementaux sont tenus informés des conclusions des études et du stade atteint dans l'application des recommandations antérieures. Cette règle est pour l'organe intergouvernemental et les autres parties intéressées la preuve que l'organisation elle-même s'efforce en permanence de faire un usage rationnel et efficace de ses ressources.

40. Le Bureau des services de contrôle interne présente au Secrétaire général, pour transmission à l'Assemblée générale, un rapport d'activité annuel et récapitulatif. Celui-ci comprend notamment un exposé des conclusions

importantes et des recommandations faites par le Bureau, au cours de l'année considérée, quant aux mesures correctives à prendre, ainsi qu'un relevé de toutes les recommandations importantes formulées dans les rapports précédents pour lesquelles les mesures correctives n'ont pas encore été complètement appliquées (ST/SGB/273, par. 28).

41. La présente étude conduit à conclure que les services chargés des activités de contrôle des fonds et programmes ne disposent pas de règles satisfaisantes en matière d'information, comme l'a également noté le Corps commun d'inspection dans son rapport intitulé "Obligation redditionnelle, amélioration de la gestion et contrôle dans le système des Nations Unies" (A/50/503/Add.1). Si elles figurent fréquemment ou même régulièrement (comme au HCR) à l'ordre du jour des organes directeurs, les questions de contrôle interne, en particulier les rapports du Comité des commissaires aux comptes et plus généralement ceux des organes de contrôle interne, ne retiennent pas l'attention autant qu'il faudrait pour que le contrôle interne indépendant soit efficace. Il est donc recommandé que le rapport des fonds et programmes suive une forme analogue à celle qui a été reconnue pour les rapports présentés à l'Assemblée générale par le Bureau des services de contrôle interne (voir par. 5 e) de la résolution 48/218 B). Les services de contrôle interne, en particulier les services de vérification des comptes, devraient être autorisés à présenter, par l'intermédiaire des chefs de secrétariat, des rapports périodiques complets et des rapports spéciaux sur des questions précises, aux organes directeurs des organismes concernés. De même, si le Bureau des services de contrôle interne assure des fonctions de contrôle interne ou procède à des examens d'un fonds ou programme particulier, les rapports qui en émanent devraient également être remis à l'organe directeur correspondant par le chef de secrétariat, à la demande du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, assorti au besoin des observations du chef du secrétariat de l'organe concerné. En ce qui concerne l'UNRWA, qui rend compte directement à l'Assemblée générale et qui dispose d'un service distinct chargé de la vérification des comptes, il est suggéré que les principaux rapports de vérification des comptes devraient être soumis à l'Assemblée après consultation du Bureau des services de contrôle interne. En ce qui concerne le CCI, la CNUEH (Habitat) et le PNUCID, des filières sont établies pour rendre compte aux organes intergouvernementaux, qui ne sont pas à strictement parler des organes directeurs mais qui pourraient en remplir le rôle pour les questions de responsabilité financière.

42. Suivant le principe dont s'inspire la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, il conviendrait de tenir informée, régulièrement et avec concision, l'Assemblée générale, en tant qu'organe délibérant suprême et organe de contrôle général de l'Organisation, de l'efficacité du contrôle interne dans les différentes parties de l'Organisation. Pour cela, le Bureau des services de contrôle interne pourrait coordonner la rédaction d'un rapport résumé, qui serait soumis à l'Assemblée générale en vertu du paragraphe 5 e) ii) de la résolution 48/218 B. Ce rapport s'inspirerait des communications des fonds et programmes opérationnels, qui seraient transmis au Bureau des services de contrôle interne par leur chef de secrétariat après examen et approbation, au besoin par leur organe directeur.

43. Pour renforcer encore l'unité et la cohérence du contrôle interne dans toute l'Organisation, le rapport en question serait présenté à l'Assemblée

générale avec les éventuelles observations du Bureau des services du contrôle interne. Les observations du Comité des commissaires aux comptes et du Corps commun d'inspection seraient également demandées, le cas échéant, comme le prévoit la résolution 48/218 B. Pour permettre au Bureau des services de contrôle interne d'apporter ses propres observations, le plan de travail annuel des services de contrôle interne des fonds et programmes serait transmis au Bureau des services de contrôle interne, pour information, accompagné d'exemplaires des rapports définitifs présentés par ces services. En outre, il est entendu que conformément à son mandat qui s'étend à toute l'organisation, le Bureau des services de contrôle interne réaliserait un examen des services de contrôle interne chaque fois qu'il y aurait des raisons de croire que les mécanismes en question seraient inefficaces, ou quand le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne le jugerait indiqué. Dans tels examens, on recommanderait au chef du secrétariat du fonds ou du programme concerné de prendre les mesures correctives qui seraient justifiées.

#### V. RECOMMANDATIONS

##### Recommandation 1

44. Il ressort de l'étude réalisée que certains fonds et programmes possèdent leur propre service de contrôle, mais que dans les autres entités étudiées, les activités de contrôle relèvent d'autres unités administratives. Étant donné la manière dont le Bureau préconise de recentrer le contrôle et l'évaluation de l'exécution des programmes, il est recommandé que le contrôle soit considéré comme faisant partie intégrante des responsabilités incombant aux administrateurs de programme, et mis en place dans cette optique. Quelle que soit la structure administrative adoptée jusqu'à présent pour les tâches de contrôle, le service qui en est chargé devrait servir de catalyseur, c'est-à-dire réunir les données voulues et, ce qui est plus important, évaluer les résultats des activités relatives aux programmes et en rendre compte de manière indépendante. En outre, il faudrait que les fonds et les programmes où ces domaines laissent à désirer appliquent à tout le moins les directives du Bureau sur le contrôle et l'évaluation des programmes.

##### Recommandation 2

45. Dans la plupart des fonds et programmes, le service d'audit est actuellement chargé des inspections. L'expérience a montré au Bureau qu'il est essentiel que les membres de l'équipe d'inspection possèdent des connaissances spécialisées dans le domaine considéré. De plus, l'équipe d'inspection doit souvent être constituée dans les plus brefs délais pour faire face à un problème particulier. Afin de répondre aux deux impératifs susmentionnés, il est recommandé que l'on envisage de créer des services d'inspection distincts dans les fonds et programmes les plus importants. Lorsque cela ne s'avère pas possible, il est conseillé d'établir au sein du service d'audit une équipe d'inspection dont les membres seraient formés en conséquence. Le Bureau des services de contrôle interne est également disposé à aider tout fonds ou programme qui déciderait de ne pas créer son propre service d'inspection.

### Recommandation 3

46. Parmi les fonds et programmes étudiés, seul le PAM a créé un service analogue à la Section d'investigation du Bureau des services de contrôle interne. Le Bureau fournit actuellement des services d'investigation à tout fonds ou programme qui en fait la demande, compte tenu du caractère prioritaire de celle-ci. Pour que la Section d'investigation puisse mieux s'acquitter de sa tâche, il faut que le fonds ou le programme demandeur lui alloue des ressources. Les entités qui décident de créer leur propre service d'investigation doivent veiller à ce que celui-ci ait les moyens d'agir de manière autonome et à ce que soient élaborés des mécanismes et procédures qui garantissent la confidentialité des informations communiquées tout en protégeant ceux qui les communiquent en bonne foi et ceux qui en sont l'objet.

### Recommandation 4

47. Il ressort de l'étude réalisée que, dans la plupart des cas, la coopération instaurée entre les services de contrôle des différents fonds et programmes opérationnels n'est pas suffisamment institutionnalisée. Il est recommandé que les chefs des services de contrôle interne ou des autres services assumant des fonctions de contrôle se réunissent chaque mois pour aborder des questions et échanger des informations relatives au domaine considéré. Il est recommandé en outre de tenir dans tous les fonds et programmes des réunions périodiques des services de contrôle interne et des cadres supérieurs, qui s'occuperaient des questions de planification et de coordination des recommandations issues des activités de contrôle interne, ainsi que de leur application.

### Recommandation 5

48. Les fonds et programmes étudiés ont souligné qu'ils ne s'assuraient de la suite donnée aux recommandations des services de contrôle interne qu'à l'occasion d'examen ultérieurs. Il est possible d'accroître l'efficacité des services de contrôle interne si l'on veille davantage à ce que les recommandations soient appliquées en temps voulu. Il est donc vivement recommandé que les services de contrôle interne des fonds et programmes élaborent un mécanisme permanent de suivi des recommandations. Ce mécanisme devrait comporter des procédures qui prévoient les mesures à prendre en cas de non-respect des recommandations et qui permettent d'informer périodiquement le chef de secrétariat de la suite donnée aux recommandations.

### Recommandation 6

49. Il ressort de la présente étude que les procédures relatives à l'établissement des rapports sont insuffisantes dans la plupart des fonds et programmes. Il est recommandé que ces procédures soient harmonisées avec celles qui ont été fixées pour le Bureau des services de contrôle interne au paragraphe 5 e) de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale. Les services de contrôle interne devraient être autorisés à présenter à leur organe directeur, par l'intermédiaire du chef de secrétariat, des rapports d'ensemble périodiques et des rapports spéciaux sur des questions particulières. Les rapports du Bureau visant un fonds ou programme déterminé devraient être communiqués, sur demande du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle

interne, à l'organe directeur par le chef de secrétariat, assortis le cas échéant des observations de ce dernier.

#### Recommandation 7

50. Afin de renforcer et d'unifier les procédures relatives à l'établissement des rapports, le Secrétaire général recommande qu'outre les rapports présentés par le Bureau des services de contrôle interne, un rapport résumant les questions de contrôle interne propres à chaque fonds et programme opérationnel soit soumis à l'Assemblée générale. Chaque entité serait chargée de rédiger la partie du rapport qui la concerne, afin d'éviter toute répétition; ces parties seraient également présentées à l'organe directeur pour examen et approbation avant d'être transmises au Bureau. Le rapport en question permettrait à l'Assemblée de suivre les activités de contrôle exercées dans chaque organisme et lui donnerait un aperçu général des progrès réalisés et des améliorations à apporter.

#### Recommandation 8

51. Étant donné qu'il est chargé d'améliorer les mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels et qu'il joue un rôle de coordination, le Bureau des services de contrôle interne devrait être habilité à demander et obtenir des services de contrôle interne ou des chefs de secrétariat concernés toute information pertinente portant sur des points particuliers ou généraux. Il devrait également avoir le droit de formuler des observations, le cas échéant, sur la qualité et l'efficacité des activités de contrôle interne des fonds et programmes, activités dont il serait rendu compte à l'Assemblée générale conformément à la recommandation 7.

#### Notes

<sup>1</sup> Cette affirmation doit être nuancée puisque, dans certaines entités, d'autres fonctions sont imputées au budget de l'évaluation (par exemple, les fonctions d'inspection dans le cas du HCR) et que dans d'autres entités, des sources de financement supplémentaires existent (par exemple, le FNUAP utilise les ressources allouées aux projets pour financer les audits dont ceux-ci doivent obligatoirement faire l'objet chaque année). La comparaison permet néanmoins de donner une indication de la préférence relative accordée aux fonctions d'audit et d'évaluation.

<sup>2</sup> Il convient de noter que ce n'est le cas ni des dépenses du PNUD, ni de celles du PNUE ou du CNUEH (Habitat).

<sup>3</sup> Un comité de vérification interne des comptes est généralement composé des chefs des services de contrôle et d'autres responsables de division ou de bureau. Le FNUAP applique une formule analogue : les questions d'évaluation et de surveillance sont examinées régulièrement par le Comité exécutif, qui est présidé par le Directeur exécutif et qui comprend les adjoints de celui-ci et les directeurs de toutes les divisions.



Annexe I

VUE D'ENSEMBLE

FONDS ET PROGRAMMES OPÉRATIONNELS DES NATIONS UNIES

	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Emplacement du siège</li> <li>◦ Année de création</li> <li>◦ Administrateurs (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Agents des services généraux (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Agents locaux (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Nombre de bureaux extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Sources de financement (en milliers de dollars É.-U., 1994-1995)</li> <li>◦◦ Budget ordinaire</li> <li>◦◦ Fonds extrabudgétaires (y compris les contributions volontaires)</li> <li>◦ Budget total</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Organes statutaires</li> <li>◦ Organe directeur</li> <li>◦ Mode de désignation du chef de secrétariat</li> </ul>
CCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Genève (Suisse)</li> <li>◦ 1964</li> <li>◦ 77 administrateurs</li> <li>◦ 100 agents des services généraux (à l'exclusion des agents locaux engagés au titre de projets)</li> <li>◦ Pas de bureaux extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire : 21 642,0 (part ONU)*</li> <li>◦◦ Budget ordinaire : 21 642,0 (part OMC)*</li> <li>◦◦ Recettes : 764,0*</li> <li>◦◦ Fonds extrabudgétaires : 43 818,0*</li> <li>◦ Budget total : 87 866,0*</li> <li>◦ * Chiffres de 1996/97</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Groupe consultatif commun/Conseil général de l'OMC</li> <li>◦ Le Directeur exécutif est nommé conjointement par le Secrétaire général et le Directeur général de l'OMC</li> </ul>
CNUEH (Habitat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Nairobi (Kenya)</li> <li>◦ 1977</li> <li>◦ 97 administrateurs</li> <li>◦ 2 agents des services généraux</li> <li>◦ 116 agents locaux</li> <li>◦ 8 bureaux dans le monde (siège non compris)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire : 14 949,5</li> <li>◦◦ Fonds extrabudgétaires : 91 697,0</li> <li>◦ Budget total : 106 646,5</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Conseil économique et social/Assemblée générale</li> <li>◦ Le Directeur exécutif est nommé par le Secrétaire général</li> </ul>
PNUCID	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Vienne (Autriche)</li> <li>◦ 1990</li> <li>◦ 135 administrateurs</li> <li>◦ 76 agents des services généraux</li> <li>◦ 86 agents locaux</li> <li>◦ 21 bureaux, y compris le siège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire : 16 409,4*</li> <li>◦◦ Fonds extrabudgétaires : 152 448,5*</li> <li>◦ Budget total : 168 857,9*</li> <li>◦ * Chiffres de 1996/97</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Commission des stupéfiants/Conseil économique et social/Assemblée générale</li> <li>◦ Le Directeur exécutif est nommé par le Secrétaire général</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Emplacement du siège</li> <li>◦ Année de création</li> <li>◦ Administrateurs (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Agents des services généraux (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Agents locaux (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Nombre de bureaux extérieurs</li> </ul>	Sources de financement (en milliers de dollars É.-U., 1994-1995) <ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire</li> <li>◦◦ Fonds extrabudgétaires (y compris les contributions volontaires)</li> <li>Budget total</li> </ul>	Organes statutaires <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Organe directeur</li> <li>◦ Mode de désignation du chef de secrétariat</li> </ul>
PNUD	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ New York (États-Unis d'Amérique)</li> <li>◦ 1966</li> <li>◦ 912 administrateurs</li> <li>◦ 581 agents des services généraux</li> <li>◦ 3 398 agents locaux</li> <li>◦ 129 bureaux extérieurs</li> <li>◦ 6 bureaux de liaison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Contributions volontaires : 1 896 000</li> <li>◦◦ Participation aux coûts : 1 076 000</li> <li>◦◦ Fonds d'affectation spéciale : 355</li> <li>◦◦ Autres : 130 000</li> <li>Contributions et recettes totales : 3 457 000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Conseil d'administration/Conseil économique et social/Assemblée générale</li> <li>◦ L'Administrateur est nommé par le Secrétaire général</li> </ul>
PNUÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Nairobi (Kenya)</li> <li>◦ 1972</li> <li>◦ 379 administrateurs</li> <li>◦ 6 agents des services généraux</li> <li>◦ 540 agents locaux</li> <li>◦ 5 bureaux régionaux, 10 autres bureaux, 4 secrétariats (Conventions)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire : 13 935,2</li> <li>◦◦ Fonds extrabudgétaires : 248 264,3</li> <li>Budget total : 262 199,5</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Conseil d'administration/Conseil économique et social/Assemblée générale</li> <li>◦ Le Directeur exécutif est élu par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général</li> </ul>
FNUAP	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ New York (États-Unis d'Amérique)</li> <li>◦ 1966</li> <li>◦ 124 administrateurs nationaux</li> <li>◦ 180 administrateurs recrutés sur le plan international</li> <li>◦ 396 autres agents locaux</li> <li>◦ 94 bureaux (siège non compris)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire : 578 000</li> <li>◦◦ Fonds extrabudgétaires : 26 200</li> <li>Montant total des contributions et des recettes : 604 200</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Conseil d'administration du PNUD/Conseil économique et social/Assemblée générale</li> <li>◦ Le Directeur exécutif est nommé par le Secrétaire général</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Emplacement du siège</li> <li>◦ Année de création</li> <li>◦ Administrateurs (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Agents des services généraux (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Agents locaux (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Nombre de bureaux extérieurs</li> </ul>	Sources de financement (en milliers de dollars É.-U., 1994-1995) <ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire</li> <li>◦◦ Fonds extrabudgétaires (y compris les contributions volontaires)</li> <li>Budget total</li> </ul>	Organes statutaires <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Organe directeur</li> <li>◦ Mode de désignation du chef de secrétariat</li> </ul>
HCR	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Genève (Suisse)</li> <li>◦ 1951</li> <li>◦ 1 194 administrateurs</li> <li>◦ 3 109 agents des services généraux</li> <li>◦ 250 bureaux (15 bureaux régionaux, 100 bureaux de pays, 135 bureaux locaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire : 48 719</li> <li>◦◦ Contributions volontaires : 2 434 798</li> <li>Budget total : 2 483 517 (estimation pour l'exercice en cours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Comité exécutif/Conseil économique et social/Assemblée générale</li> <li>◦ Le Haut Commissaire est élu par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général</li> </ul>
UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ New York (États-Unis d'Amérique)</li> <li>◦ 1946</li> <li>◦ 6 496 fonctionnaires</li> <li>◦ 234 bureaux (y compris le siège, 6 bureaux régionaux, 20 bureaux de zone, 67 bureaux de pays)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Montant total des contributions et des recettes : 1 997 000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Conseil d'administration/Conseil économique et social/Assemblée générale</li> <li>◦ Le Directeur général est nommé par le Secrétaire général</li> </ul>
UNITAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Genève (Suisse)</li> <li>◦ 1963</li> <li>◦ 20 fonctionnaires, 3 chargés de recherche</li> <li>◦ 7 agents locaux</li> <li>◦ Centre à Edmonton (Canada) et bureau de liaison à New York</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire : néant</li> <li>◦◦ Contributions volontaires : 7 980</li> <li>Budget total : 7 980</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Conseil d'administration</li> <li>◦ Le Directeur général est nommé par le Secrétaire général après consultation du Conseil</li> </ul>
UNOPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ New York (États-Unis d'Amérique)</li> <li>◦ 1995</li> <li>◦ 91 administrateurs</li> <li>◦ 154 agents des services généraux</li> <li>◦ Aucun</li> <li>◦ 3 antennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire : 59 254</li> <li>◦◦ Fonds extrabudgétaires : 0</li> <li>Budget total : 59 254</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Conseil d'administration du PNUD/Conseil économique et social/Assemblée générale</li> <li>◦ Le Directeur exécutif est nommé par le Secrétaire général</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Emplacement du siège</li> <li>◦ Année de création</li> <li>◦ Administrateurs (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Agents des services généraux (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Agents locaux (nombre de postes en 1994-1995)</li> <li>◦ Nombre de bureaux extérieurs</li> </ul>	Sources de financement (en milliers de dollars É.-U., 1994-1995) <ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire</li> <li>◦◦ Fonds extrabudgétaires (y compris les contributions volontaires)</li> </ul> Budget total	Organes statutaires <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Organe directeur</li> <li>◦ Mode de désignation du chef de secrétariat</li> </ul>
UNRWA	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Vienne (Autriche)</li> <li>◦ 1950</li> <li>◦ 179 administrateurs recrutés sur le plan international</li> <li>◦ 766 administrateurs recrutés sur le plan local</li> <li>◦ 10 agents des services généraux recrutés sur le plan international</li> <li>◦ 19 636 agents locaux (non compris les administrateurs recrutés sur le plan local)</li> <li>◦ 3 bureaux principaux, 5 bureaux extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦◦ Budget ordinaire : 2 350,3</li> <li>◦◦ Fonds extrabudgétaires : 689 071,7</li> </ul> Budget total : 710 422,0	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Assemblée générale</li> <li>◦ Le Commissaire général est nommé par le Secrétaire général</li> </ul>
UNU	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Tokyo (Japon)</li> <li>◦ 1972</li> <li>◦ 156 fonctionnaires</li> <li>◦ 5 instituts/programmes</li> </ul>	Contributions volontaires Budget total : 66 568	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Conseil</li> <li>◦ Le Recteur est nommé par le Secrétaire général après consultation avec le Directeur général de l'UNESCO et avec son accord</li> </ul>
PAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Rome (Italie)</li> <li>◦ 1961</li> <li>◦ 773 administrateurs (dont 373 recrutés sur le plan local)</li> <li>◦ 1 026 agents des services généraux (dont 759 recrutés sur le plan local)</li> <li>◦ 85 bureaux extérieurs</li> </ul>	Montant total des contributions et des recettes : 3 902 400	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire/Conseil économique et social</li> <li>◦ Le Directeur exécutif est nommé par le Secrétaire général</li> </ul>

## ANNEXE II

## Tableau 1

## Fonction d'audit

## FONDS ET PROGRAMMES OPÉRATIONNELS DES NATIONS UNIES

	Service d'audit propre	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Service d'audit</li> <li>◦ Siège du service</li> <li>◦ Année de création</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Classe du chef du service d'audit</li> <li>◦ Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)</li> </ul>	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'audit	Modalités de suivi de l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit
CCI	NON	[Bureau des services de contrôle interne]		[Secrétaire général/Assemblée générale]	<u>Diffusion interne</u> : Les résultats de l'audit sont portés à l'attention du personnel de direction et des divisions et sections concernées. <u>Diffusion externe</u> : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.	Le Bureau des services de contrôle interne suit l'application des recommandations.
CNUEH (Habitat)	NON	[Bureau des services de contrôle interne]		[Secrétaire général/Assemblée générale]	<u>Diffusion interne</u> : Les rapports finals de vérification des comptes sont adressés au chef du secrétariat. <u>Diffusion externe</u> : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.	Le Bureau des services de contrôle interne suit l'application des recommandations.
PNUCID	NON	[Bureau des services de contrôle interne]		[Secrétaire général/Assemblée générale]	<u>Diffusion interne</u> : Les rapports finals de vérification des comptes sont adressés au chef du secrétariat. <u>Diffusion externe</u> : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. <u>Organe directeur</u> : La Commission des stupéfiants reçoit des rapports à intervalles réguliers, notamment le rapport annuel du Directeur exécutif et les rapports financiers.	Le Bureau des services de contrôle interne suit l'application des recommandations.

	Service d'audit propre	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Service d'audit</li> <li>◦ Siège du service</li> <li>◦ Année de création</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Classe du chef du service d'audit</li> <li>◦ Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)</li> </ul>	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'audit	Modalités de suivi de l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit
PNUD	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Division de l'audit et des études de gestion</li> <li>◦ New York</li> <li>◦ 1982</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ D-2</li> <li>◦ 17 administrateurs</li> <li>◦ 3 postes de contrôleur d'audit (agents des services généraux)</li> </ul>	Le service d'audit rend compte à l'Administrateur du PNUD.	<p><u>Diffusion interne</u> : Tous les rapports d'audit sont soumis à l'Administrateur associé du PNUD. En cas de constatations négatives graves, l'Administrateur peut demander à l'entité auditée de fournir des informations ou de prendre des mesures.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.</p> <p><u>Organe directeur</u> : La communication des résultats de l'audit au Conseil d'administration reste à la discrétion de l'Administrateur, sauf si le Conseil en fait expressément la demande. Un rapport annuel sur le contrôle interne sera présenté au Conseil d'administration tous les ans à compter de 1997.</p>	Le service d'audit suit l'application des recommandations; lors d'audits ultérieurs, il vérifie systématiquement la suite donnée aux recommandations.
PNUÉ	NON	[Bureau des services de contrôle interne]		[Secrétaire général/Assemblée générale]	<p><u>Diffusion interne</u> : Les rapports finals d'audit sont adressés au chef du secrétariat.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.</p>	Le Bureau des services de contrôle interne suit l'application des recommandations.
FNUAP	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Section de la vérification interne des comptes du FNUAP, Division de l'audit et des études de gestion du PNUD</li> <li>◦ New York</li> <li>◦ 1993 (avant 1993, Division de l'audit et des études de gestion du PNUD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ P-5</li> <li>◦ 1 administrateur</li> </ul>	Le chef de la Section de la vérification interne des comptes rend compte à la Division de l'audit et des études de gestion du PNUD, ainsi qu'au Directeur exécutif du FNUAP.	<p><u>Diffusion interne</u> : La Division de l'audit et des études de gestion du PNUD transmet les rapports au Directeur exécutif adjoint du FNUAP (chargé des politiques et de l'administration).</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.</p> <p><u>Organe directeur</u> : Le Directeur exécutif du FNUAP informe le Conseil d'administration de la teneur des rapports d'audit. Un rapport annuel sur le contrôle interne sera présenté au Conseil d'administration tous les ans à compter de 1997.</p>	Le FNUAP suit l'application des recommandations.
HCR	NON	[Bureau des services de contrôle interne]		[Secrétaire général/Assemblée générale]	<p><u>Diffusion interne</u> : Les rapports finals d'audit sont adressés au Contrôleur du HCR.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.</p>	Le Bureau des services de contrôle interne suit l'application des recommandations.

	Service d'audit propre	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Service d'audit</li> <li>◦ Siège du service</li> <li>◦ Année de création</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Classe du chef du service d'audit</li> <li>◦ Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)</li> </ul>	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'audit	Modalités de suivi de l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit
UNICEF	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Bureau de la vérification interne des comptes</li> <li>◦ New York</li> <li>◦ 1948</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ D-2</li> <li>◦ 12 administrateurs</li> </ul>	Le service d'audit rend compte au Bureau du Directeur général.	<p><u>Diffusion interne</u> : Les rapports d'audit interne sont adressés aux services audités et aux services compétents; un résumé est adressé au chef du secrétariat.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.</p> <p><u>Organe directeur</u> : Dans certains cas spéciaux, les rapports d'audit et d'investigation sont transmis au Conseil d'administration.</p>	Le Comité de vérification interne des comptes suit l'application de certaines recommandations. Les audits de suivi ont pour objet de vérifier que les mesures adoptées et les mesures nécessaires ont été prises.
UNITAR	NON	[Bureau des services de contrôle interne]		[Conseil d'administration/ Secrétaire général/Assemblée générale]	<p><u>Diffusion interne</u> : Les rapports finals d'audit sont adressés au chef du secrétariat.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.</p>	Le Bureau des services de contrôle interne suit l'application des recommandations. Comité des commissaires aux comptes (Rés. 50/204 du 23 déc. 1995) CCQAB (Rés. 48/216 B du 23 déc. 1995)
UNOPS	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Section de l'audit des services d'appui aux projets (Division de l'audit et des études de gestion du PNUD)</li> <li>◦ New York</li> <li>◦ 1989</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ P-5</li> <li>◦ 4 administrateurs (dont 2 affectés à l'audit des contrats de services de gestion financés par la Banque mondiale)</li> <li>◦ 2 postes de contrôleur d'audit (agents des services généraux)</li> </ul>	Les rapports du service d'audit sont soumis à la Division de l'audit et des études de gestion du PNUD.	<p><u>Diffusion interne</u> : La Division de l'audit et des études de gestion du PNUD présente les rapports d'audit au Directeur exécutif.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Les rapports d'audit concernant les contrats de services de gestion sont soumis au Directeur exécutif, aux gouvernements concernés et à la Banque mondiale.</p> <p><u>Organe directeur</u> : Un rapport annuel sur le contrôle interne sera présenté au Conseil d'administration tous les ans à compter de 1997.</p>	Les modalités de suivi de l'application des recommandations sont en cours d'élaboration.
UNRWA	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Bureau de la vérification interne des comptes (Bureau du Commissaire général)</li> <li>◦ Amman</li> <li>◦ 1950</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ P-5</li> <li>◦ 6 administrateurs (remplacés par des fonctionnaires recrutés sur le plan local à la suite du transfert de Vienne à Amman du Bureau de la vérification interne des comptes de l'Office</li> </ul>	Le chef du Bureau rend compte au Commissaire général; Assemblée générale	<p><u>Diffusion interne</u> : Les rapports finals sont soumis au Commissaire général, qui demande aux fonctionnaires concernés de prendre les mesures appropriées.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.</p>	Le Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNRWA suit l'application des recommandations et établit un calendrier; lors d'audits ultérieurs, il s'assure que les recommandations ont été appliquées; le Bureau sert de centre de liaison en veillant à l'application des recommandations des commissaires aux comptes et en rendant compte, deux fois par an, de la suite donnée à ces recommandations.
UNU	NON	[Bureau des services de contrôle interne]		[Secrétaire général/Assemblée générale]	<p><u>Diffusion interne</u> : Les rapports finals d'audit sont adressés au chef du secrétariat.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.</p>	Le Bureau des services de contrôle interne suit l'application des recommandations.

	Service d'audit propre	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Service d'audit</li> <li>◦ Siège du service</li> <li>◦ Année de création</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Classe du chef du service d'audit</li> <li>◦ Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)</li> </ul>	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'audit	Modalités de suivi de l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit
PAM	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Bureau de la vérification interne des comptes</li> <li>◦ Rome</li> <li>◦ 1985</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ D-1</li> <li>◦ 7 administrateurs</li> </ul>	Le Bureau de la vérification interne des comptes rend compte au Bureau du Directeur exécutif.	<p><u>Diffusion interne</u> : Les rapports d'audit sont adressés aux directeurs des bureaux responsables de l'application des recommandations qui y figurent, avec copie au Directeur exécutif et au Directeur exécutif adjoint.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Les commissaires aux comptes reçoivent les rapports d'audit et sont chargés de transmettre les constatations et recommandations qui y figurent aux organes de contrôle interne du Programme.</p> <p><u>Organe directeur</u> : Le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire reçoit des rapports périodiques.</p>	Le Bureau de la vérification interne des comptes suit l'application des recommandations, et établit des rapports trimestriels sur la suite donnée à ces recommandations qu'il transmet au Comité mixte du contrôle de gestion pour suite à donner.



ANNEXE II

Tableau 2

Fonction évaluation

FONDS ET PROGRAMMES OPÉRATIONNELS DES NATIONS UNIES

	Service d'évaluation propre	Service d'évaluation Année de création	Classe du chef du Service d'évaluation Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'évaluation	Modalités de suivi de l'application des recommandations de l'évaluation

/...

CCI	OUI	°	Secti on des strat égie s et de l'ass uran ce quali té, Bure au du Dire cteur exéc utif 199 6	°	P-5 2 admi nistr ateur s, dont un (P-4) s'occ upan t exclu sive ment d'éva luatio n	Le Groupe rend compte au Directeur exécutif. Pour l'évaluation des programmes, les consultants extérieurs rendent compte directement au Groupe consultatif commun.  <u>Diffusion interne</u> : Les rapports d'évaluation et les analyses de l'expérience acquise sont communiqués à tous les chefs des services opérationnels. <u>Diffusion externe</u> : Le rapport annuel comprend un chapitre relatif aux activités d'évaluation.	Le spécialiste de l'évaluation (hors classe) suit l'application des recommandations des rapports d'évaluation relatifs aux programmes; au niveau des projets, la procédure est en cours de révision et d'amélioration.
CNUEH (Habitat)	OUI	°	Spé cialis te de l'éva luati on, Bure au du Dire cteur exéc utif 198 4	°	P-4 (le post e étant vaca nt depu is 1992 , les chefs de divisi on s'acq uite nt de cette foncti on)	Le fonctionnaire chargé de l'évaluation rend compte au Directeur chargé de la coordination des programmes.	Le Centre établit des rapports qui sont communiqués au Groupe central de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne.

PNUCID	OUI	°	Secti on de la plani ficati on et de l'éva luati on, Bure au des relati ons extér ieur es, de la plani ficati on strat égiq ue et de l'éva luati on	°	P-5 2 admi nistr ateur s	La Section de la planification et de l'évaluation rend compte au Bureau des relations extérieures, de la planification stratégique et de l'évaluation, lequel rend compte au Directeur exécutif.	<p><u>Diffusion interne</u> : Un résumé des constatations et recommandations est adressé au Directeur exécutif. La base de données contient le résumé de toutes les évaluations.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Les évaluations de projets sont menées en commun avec les agents d'exécution et les pays bénéficiaires et examinées à l'occasion de réunions d'examen tripartites.</p> <p><u>Organe directeur</u> : Le Directeur exécutif présente un rapport annuel et des rapports ponctuels à la Commission des stupéfiants.</p>	Le suivi est assuré par la Section de la planification et de l'évaluation; celle-ci rend compte au Directeur exécutif, dans les cas où l'application des décisions se heurte à des difficultés.
--------	-----	---	---	---	---	--	--	---

PNUD	OUI	°	Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique (Bureau de l'Administrateur) 1994 [auparavant, Service central d'évaluation (1983-1994)]	D-25 administrateurs Le système d'évaluation est décentralisé au niveau des projets : les bureaux de pays rendent compte aux bureaux régionaux, lesquels rendent compte au Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique, dont le Directeur rend compte à l'Administrateur.	<p><u>Diffusion interne</u> : Le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique diffuse ses constatations et les leçons tirées de l'expérience au moyen d'une série de publications.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Publication annuelle de <u>Evaluation Findings</u> depuis 1994; des rapports des principales évaluations relatives aux stratégies, aux thèmes et aux programmes sont également disponibles.</p> <p><u>Organe directeur</u> : Rapport annuel de l'Administrateur et du Directeur du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique au Conseil d'administration.</p>	Le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique utilise le mécanisme du plan global (Corporate Plan) pour contrôler la mise en oeuvre des recommandations issues des évaluations stratégiques.
------	-----	---	--	--	---	---

PNUE	OUI	<p>°</p> <p>°</p>	<p>°</p> <p>°</p> <p>Gro upe de l'éla bora tion et de l'éva luati on des proj ets, Serv ice de la plani ficati on et du suivi des resp onsa bilité s 199 4 (aup arav ant : Gro upe du suivi et de l'éva luati on)</p>	<p>P-5 2 admi nistr ateur s</p> <p>Le Groupe de l'élaboration et de l'évaluation des projets rend compte au Directeur exécutif par l'intermédiaire du Chef du Service de la planification et du suivi des responsabilités et du Directeur des Services d'appui au programme.</p>	<p>Le rapport annuel d'évaluation est présenté au Conseil d'administration.</p>	<p>Le suivi est assuré par les responsables des sous-programmes; le Groupe de l'élaboration et de l'évaluation des projets suit l'exécution par semestre; un rapport trimestriel sur la suite donnée aux rapports d'évaluation est présenté au Comité exécutif.</p>
------	-----	-------------------	---	--	---	---

/...

FNUAP	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>°</li> <li>° 1972</li> <li>°</li> </ul>	<p>Service de l'évaluation, Division des services techniques et de l'évaluation</p> <p>Bureau du contrôle et de l'évaluation</p>	D-14 administrateurs	Le Bureau du contrôle et de l'évaluation rend compte au Directeur exécutif.	<p><u>Diffusion interne</u> : Les rapports d'évaluation sont examinés au niveau des pays avec les équipes d'appui aux programmes de pays et les divisions géographiques au siège; les évaluations par thème sont examinées par l'institution/l'organisme faisant l'objet de l'évaluation et sont communiquées au Comité du programme du FNUAP; les constatations et recommandations des évaluations thématiques sont adressées au Comité de la planification et des programmes du FNUAP; les constatations et recommandations des rapports sur l'exécution du programme sont adressées directement au Directeur exécutif.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Publication de rapports d'évaluation.</p> <p><u>Organe directeur</u> : Rapport biennal au Conseil d'administration.</p>	Le contrôle est effectué au niveau local et au siège, et porte tout particulièrement, lors de l'examen des projets et programmes proposés, sur la suite donnée aux constatations et recommandations des évaluations.
-------	-----	--	--	----------------------	---	---	--

HCR	OUI	°	Service de l'inspection et de l'évaluation (Bureau exécutif du Haut Commissaire) Mars 1995	D-24 administrateurs	Rend compte directement au Haut Commissaire	<p><u>Diffusion interne</u> : Les recommandations et conclusions sont présentées au Haut Commissaire pour suite à donner; des rapports sont présentés au Comité de gestion et aux représentants et directeurs compétents au siège et dans les pays concernés.</p> <p><u>Organe directeur</u> : Rapport annuel sur les activités d'inspection et d'évaluation du HCR au Comité exécutif; le Comité exécutif examine les rapports de contrôle.</p>	Des modalités de suivi n'ont pas encore été établies pour le Service de l'inspection et de l'évaluation.
UNICEF	OUI	°	Bureau de l'évaluation et de la recherche (Directeur général adjoint) 1987	D-16 administrateurs (5 consultants)	Les fonctionnaires chargés du contrôle et de l'évaluation au niveau régional rendent compte au Directeur régional adjoint; le Directeur du bureau de l'évaluation et de la recherche au siège rend compte au Directeur général adjoint chargé des programmes.	<p><u>Diffusion interne</u> : Les résultats des évaluations sont transmis, par l'intermédiaire d'une base de données, aux bureaux extérieurs, et intégrés au processus de gestion et de planification; publication d'un bulletin (2 à 3 numéros par an) rendant compte des résultats des travaux d'évaluation et de recherche.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Rapport biennal au Conseil d'administration; rapports ponctuels aux parties concernées; bulletin.</p>	Suivi assuré par le représentant du bureau de pays (la base de données relatives aux évaluations comprend des résumés des mesures prises pour appliquer les recommandations).
UNITAR	NON					<p><u>Diffusion externe</u> : CCQAB (chaque année). Évaluation ponctuelle des incidences des programmes par les donateurs.</p> <p><u>Organe directeur</u> : Conseil d'administration (deux fois par an).</p>	Rapport au Conseil d'administration.

UNOPS	NON	°	Org anis me de finan cem ent du proj et/du prog ram me	s.o.	s.o.	Les entités ayant procédé à l'évaluation des projets/programmes adressent leur rapport au Directeur exécutif; si le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique du PNUD a réalisé l'évaluation de projets ou y a participé, les rapports sont envoyés au Directeur exécutif.	Suivi assuré par l'organisme de financement et le pays bénéficiaire; le Directeur exécutif adjoint du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets prend l'initiative et assure le suivi de l'application des recommandations.
UNRWA	OUI	°	Bure au de la plani ficati on et de l'éva luati on des prog ram mes (Bure au du Com miss aire gén éral) 198 8	° ° P-5 4 admi nistr ateur s	Le chef du Bureau de la planification et de l'évaluation des programmes rend compte au Commissaire général.	Le Bureau de la planification et de l'évaluation des programmes présente des rapports au Commissaire général.	Suivi assuré par le Secrétariat de l'entité concernée.
UNU	NON	°	Éval uatio ns men ées par des cons ultan ts		Des rapports sont soumis au Recteur.	Le Recteur présente les rapports d'évaluation au Conseil d'administration de l'UNU pour examen et observations.	



PAM	OUI	°	Bureau de l'évaluation (Bureau du Directeur exécutif) 1969	°	D-18 administrateurs	Le Bureau de l'évaluation rend directement compte au Bureau du Directeur exécutif.	<p><u>Diffusion interne</u> : Le Bureau de l'évaluation adresse des rapports au Bureau du Directeur exécutif qui les transmet, avec les observations du gouvernement concerné, au Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire; les bureaux de pays du PAM doivent rendre compte de la suite donnée à ces rapports; le Comité des projets examine les rapports d'évaluation.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Les constatations et recommandations des rapports d'évaluation sont examinées avec les gouvernements.</p> <p><u>Organe directeur</u> : Reçoit des rapports écrits sur tous les travaux d'évaluation.</p>	
-----	-----	---	--	---	----------------------	--	---	--

ANNEXE II

Tableau 3

Fonction de contrôle

FONDS ET PROGRAMMES OPÉRATIONNELS DES NATIONS UNIES

	Service de contrôle propre	Service chargé des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Classe du chef du service chargé de l'évaluation</li> <li>◦ Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)</li> </ul>	Contrôles effectués	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports exposant les résultats des contrôles
CCI	OUI	Section des stratégies et de l'assurance qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ P-5</li> </ul>	Les unités opérationnelles sont responsables du contrôle des projets; la Section des stratégies et de l'assurance qualité facilite l'exercice de cette responsabilité et veille au contrôle d'ensemble.	La Section des stratégies et de l'assurance qualité rend compte au Directeur exécutif.	<p><u>Diffusion interne</u> : La Section des stratégies et de l'assurance qualité établit des rapports spéciaux pour les réunions de direction.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Observations, le cas échéant, dans le rapport annuel.</p>
CNUEH (Habitat)	NON	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Division de la coopération technique</li> <li>2) Chefs des divisions organiques</li> </ol>		Contrôle suivi assuré grâce à des réunions mensuelles de coordination, des rapports sur le contrôle des projets, des visites de contrôle régulières pour les conseillers en matière d'établissements humains et des examens tripartites annuels; le rapport final permet de déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints.		La Division de la coopération technique présente un rapport trimestriel à la Direction; les chefs des divisions organiques présentent des rapports au Groupe central d'évaluation du Bureau des services de contrôle interne.
PNUCID	OUI, mais non unifié	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Section de l'appui au programme</li> <li>2) Service des activités opérationnelles, Division des activités opérationnelles et des services techniques</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ D-1 (Services des activités opérationnelles)</li> </ul>	La Section de l'appui au programme met au point des directives et des procédures de contrôle et de gestion des ressources financières et veille à ce qu'elles soient appliquées, afin d'améliorer les contrôles internes, de renforcer la responsabilité, d'accroître l'efficacité et d'assurer un meilleur respect des règles et règlements; elle surveille l'analyse des résultats et fournit des informations financières;	La Section de l'appui au programme fait rapport au Directeur exécutif adjoint de la Division de la mise en oeuvre des traités et des services d'appui; le Service des activités opérationnelles fait rapport au Directeur exécutif adjoint de la Division des activités opérationnelles et des services techniques; les deux directeurs exécutifs adjoints font rapport au Directeur exécutif.	

	Service de contrôle propre	Service chargé des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Classe du chef du service chargé de l'évaluation</li> <li>◦ Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)</li> </ul>	Contrôles effectués	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports exposant les résultats des contrôles
				le Service des activités opérationnelles contrôle et analyse l'utilisation des ressources du fonds sur la base des informations fournies par la Section de l'appui au programme, et établit des rapports à ce sujet.		
PNUD	NON	Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique (Bureau de l'Administrateur), anciennement Service central d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ D-2</li> <li>◦ 5 administrateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Le Bureau contrôle les résultats obtenus par rapport au plan global annuel</li> <li>◦ Définit des politiques et des procédures de contrôle de l'exécution des programmes et des projets</li> <li>◦ Met au point des instruments d'évaluation des résultats des programmes</li> <li>◦ Produit une publication trimestrielle</li> </ul>	Le Directeur du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique fait rapport à l'Administrateur.	Le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique établit des rapports à l'intention du Conseil d'administration, de l'Administrateur et de la Direction.
PNUE	OUI, mais pas unifié	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Programme : Groupe des responsabilités, contrôles et rapports du Service de la planification et du suivi des responsabilités</li> <li>2) Financement et résultat des projets : Service de gestion du programme du Fonds</li> <li>3) Administration : Services d'appui au programme</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Le Groupe des responsabilités, contrôles et rapports surveille l'exécution du programme.</li> <li>◦ Le Service de gestion du programme du Fonds surveille l'exécution des différents projets du point de vue des résultats et des dépenses, et formule des recommandations en matière d'audit et d'évaluation.</li> <li>◦ Les Services d'appui au programme contrôlent les dépenses imputées sur le budget ordinaire et les dépenses d'appui au programme, notamment en ce qui concerne la vérification des comptes.</li> </ul>	Le Chef du Service de la planification et du suivi des responsabilités et celui du Groupe des responsabilités, contrôles et rapports font rapport au Directeur des Services d'appui au programme, qui rend compte au Directeur exécutif.	Le PNUE établit des rapports sur l'exécution du programme à l'intention du Groupe central d'inspection et de contrôle du Siège de l'ONU; le Groupe des responsabilités, contrôles et rapports rend compte au Directeur exécutif/Comité exécutif par des rapports mensuels sur la situation du Fonds, et un rapport analogue est présenté tous les trimestres au Comité des représentants permanents; les Services d'appui au programme présentent des rapports mensuels sur l'exécution du budget au Directeur exécutif/Comité exécutif.

	Service de contrôle propre	Service chargé des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Classe du chef du service chargé de l'évaluation</li> <li>◦ Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)</li> </ul>	Contrôles effectués	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports exposant les résultats des contrôles
FNUAP	NON	1) Divisions géographiques du siège 2) Bureaux de pays		Le contrôle des projets est fondé sur le plan de travail des projets, des rapports annuels, des réunions annuelles d'examen des projets et des rapports de vérification ou rapports financiers; le contrôle des programmes de pays fait appel à des rapports sur l'avancement et des examens à mi-parcours; les programmes d'envergure peuvent être examinés tous les ans. Le contrôle et l'appui techniques ordinaires sont assurés par des équipes d'appui de pays. Les divisions géographiques du siège sont tenues d'organiser une fois par an au moins une visite de contrôle dans chaque bureau de terrain.	Les bureaux de terrain et les équipes d'appui de pays rendent compte aux divisions géographiques, qui font rapport au Directeur exécutif adjoint (programme). Le Directeur exécutif reçoit directement des rapports semestriels de chacun des bureaux.	Le contrôle des projets et des programmes est assuré en continu par les bureaux de terrain et les équipes d'appui de pays, sous la direction des divisions géographiques du siège. Les constatations faites à l'occasion des examens à mi-parcours des programmes de pays sont communiquées au Comité d'examen du programme.
HCR	NON	1) Bureaux et desks du siège 2) Section des finances et du budget du siège 3) Personnel de terrain		L'Administrateur des programmes, le fonctionnaire des finances et le fonctionnaire hors siège contrôlent les résultats par rapport au budget, à la description des projets et au plan de travail et documentent leurs conclusions; ils déterminent les ressources qui seront dégagées en fonction de leurs évaluations des progrès réalisés sur le terrain; ils surveillent également l'exécution des projets mis en oeuvre par les partenaires du HCR.		Système complet d'établissement de rapports permettant d'enregistrer les progrès réalisés dans l'exécution des projets et les résultats obtenus; les conclusions sont transmises selon la procédure habituelle de gestion et de présentation des rapports.
UNICEF	OUI	Bureau de l'évaluation et de la recherche (Directeur exécutif adjoint)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ D-1</li> <li>◦ 6 administrateurs (5 consultants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Met au point des directives et des procédures pour l'évaluation et le contrôle des programmes et des projets (publie notamment des manuels).</li> </ul>	Les fonctionnaires des bureaux régionaux chargés du contrôle et de l'évaluation au niveau régional font rapport au Directeur régional adjoint.	
UNITAR	NON			Finances et programme	Le rapport à l'Assemblée générale est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.	

	Service de contrôle propre	Service chargé des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Classe du chef du service chargé de l'évaluation</li> <li>◦ Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)</li> </ul>	Contrôles effectués	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports exposant les résultats des contrôles
UNOPS	NON	1) Plan d'action de l'UNOPS : Division des politiques, de la planification et de l'information 2) Contrôle financier et administratif : Division de l'administration et des finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ 1 Directeur assistant pour chaque division</li> <li>◦ Division des politiques, de la planification et de l'information : 2 administrateurs</li> <li>Division de l'administration et des finances : 4 administrateurs</li> </ul>	Contrôle financier et administratif sur le terrain de 9 grands projets menés dans 10 pays en 1994 et de 10 projets menés dans 4 pays en 1995 La Division des politiques, de la planification et de l'information contrôle et évalue le respect du plan d'action de l'UNOPS et les progrès des activités. La Division de l'administration et des finances contrôle et évalue le respect des règles et procédures financières et administratives, ainsi que, le cas échéant, la façon dont les pouvoirs délégués sont exercés par le personnel de l'UNOPS, tant au siège que sur le terrain.	Les directeurs assistants font rapport au Directeur exécutif.	Le Directeur exécutif est chargé d'adopter les mesures recommandées dans les rapports et d'en superviser l'application.
UNRWA	NON	1) Chefs de service à différents niveaux 2) Bureau de la vérification interne des comptes		Les chefs de service veillent au respect des directives et des programmes approuvés dans les secteurs d'activité dont ils ont la responsabilité; le Bureau de la vérification interne des comptes veille au respect des règlements, règles, directives et instructions permanentes.		
UNU	NON					

	Service de contrôle propre	Service chargé des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Classe du chef du service chargé de l'évaluation</li> <li>◦ Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)</li> </ul>	Contrôles effectués	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports exposant les résultats des contrôles
PAM	OUI	Bureaux régionaux du siège		Certains bureaux extérieurs disposent d'agents recrutés spécialement pour les activités de contrôle, et d'autres utilisent leur propre personnel; les contrôles sur le terrain sont souvent effectués par des représentants des gouvernements, par des ONG ou des Volontaires des Nations Unies; au siège, les contrôles d'ensemble sont effectués par les fonctionnaires chargés des différents pays et le personnel des bureaux régionaux.	Les bureaux de pays font rapport aux bureaux régionaux du siège; les bureaux régionaux font rapport à la direction du Département des opérations (et, à titre exceptionnel, à son Directeur exécutif adjoint ou au Directeur de la Division de la gestion opérationnelle et de la programmation).	<p><u>Diffusion interne</u> : Pour ce qui est des activités de développement, les bureaux régionaux soumettent à la Division de la gestion opérationnelle et de la programmation les rapports des bureaux de pays sur l'exécution des projets; pour ce qui est des opérations de secours, le Weekly Telex et les Food Availability Status Reports, ainsi que les rapports de situation, sont distribués de façon interne et transmis aux organismes des Nations Unies, aux ONG, à des organisations internationales et aux donateurs.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Les questions relatives aux activités de contrôle sont traitées dans le rapport annuel du Directeur exécutif et dans certains documents soumis au Conseil d'administration du PAM.</p>

## ANNEXE II

Tableau 4

Fonction d'inspection

## FONDS ET PROGRAMMES OPÉRATIONNELS DES NATIONS UNIES

	Service d'inspection propre	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Service d'inspection</li> <li>◦ Date de création</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Classe du chef du service</li> <li>◦ Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)</li> </ul>	Inspections effectuées	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports exposant les résultats des inspections
CCI	NON	[Bureau des services de contrôle interne]		La fonction d'inspection interne est intégrée à la fonction d'évaluation des projets.		
CNUEH (Habitat)	NON	[Bureau des services de contrôle interne]				
PNUCID	NON	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ 1) Section de l'appui au programme</li> <li>2) Groupe central de contrôle et d'inspection du Bureau des services de contrôle interne</li> <li>3) Personnel du siège et personnel hors siège</li> </ul>		Des inspections internes de certains bureaux, projets ou activités peuvent être effectuées conjointement par le personnel du siège et le personnel hors siège; toutes les inspections sont menées en coopération avec le Bureau des services de contrôle interne et le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion.		Les résultats des inspections sont transmis au Directeur exécutif adjoint de la Division de la mise en oeuvre des traités et des services d'appui, qui fait rapport au Directeur exécutif du PNUCID.
PNUD	NON	◦ Division de l'audit et des études de gestion	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Examine les questions relatives aux inspections dans le cadre de ses audits de gestion.	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II
PNUE	NON	[Bureau des services de contrôle interne]				
FNUAP	NON	Section de vérification interne des comptes	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Examine les questions relatives aux inspections dans le cadre de ses audits de gestion.	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II

	Service d'inspection propre	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Service d'inspection</li> <li>◦ Date de création</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Classe du chef du service</li> <li>◦ Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)</li> </ul>	Inspections effectuées	Filière suivie pour rendre compte	Modalités de diffusion interne et externe des rapports exposant les résultats des inspections
HCR	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Service d'inspection et d'évaluation (Bureau exécutif du Haut Commissaire)</li> <li>◦ Mars 1995</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ D-2</li> <li>◦ 4 administrateurs</li> </ul>	Inspections dans plus de 30 pays. Évaluation des opérations du HCR et examen des résultats obtenus dans certains pays et régions, l'accent étant mis sur les facteurs internes et externes jugés essentiels à la réalisation efficace et économique des objectifs.	Le Service d'inspection et d'évaluation rend compte directement au Haut Commissaire.	<p><u>Diffusion interne</u> : Des recommandations et des conclusions sont présentées au Haut Commissaire qui en assure le suivi et prend les décisions appropriées; des rapports sont distribués au Comité de gestion, aux représentants intéressés et aux administrateurs, au siège, et dans les pays concernés.</p> <p><u>Diffusion externe</u> : Le HCR a mis en place une base de données et un mécanisme de suivi pour contrôler l'application des recommandations. Rapport annuel sur les activités d'inspection et d'évaluation du HCR au Comité exécutif; le Comité exécutif examine les rapports de contrôle.</p>
UNICEF	NON	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Bureau de la vérification interne des comptes</li> </ul>		Le Bureau exécute un plan de travail triennal "à horizon mobile".	Le Bureau de la vérification interne des comptes fait rapport au Directeur exécutif.	Les principaux résultats figurent dans les rapports d'audit et les rapports annuels, et les observations courantes ou régulières sont communiquées à tous les chefs de service.
UNITAR	NON	[Bureau des services de contrôle interne]				
UNOPS	NON	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Section de l'audit des services aux projets (Division de l'audit et des études de gestion)</li> </ul>	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	S'occupe des questions et des problèmes d'inspection lors des audits de gestion.	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II
UNRWA	NON	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ 1) Bureau de la vérification interne des comptes</li> <li>◦ 2) Fonctionnaires responsables des différents programmes</li> </ul>		Le Bureau de la vérification interne des comptes veille au respect des procédures et normes prescrites; les fonctionnaires peuvent procéder à des inspections des programmes et des services d'appui dont ils sont responsables.		
UNU	NON	[Bureau des services de contrôle interne]				
PAM	OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Bureau de l'inspection et des enquêtes</li> <li>◦ Juillet 1995</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ D-1</li> <li>◦ 1 administrateur</li> </ul>		Le Bureau de l'inspection et des enquêtes rend compte directement au Bureau du Directeur exécutif.	Le Bureau de l'inspection et des enquêtes présente des rapports aux directeurs intéressés, notamment, le cas échéant, au Directeur exécutif et au Directeur exécutif adjoint.





ANNEXE II

Tableau 5.

Fonction d'investigation

FONDS ET PROGRAMMES OPÉRATIONNELS DES NATIONS UNIES

	Existence d'une unité administrative d'investigation	Unité responsable des investigations	Mécanisme de présentation des rapports faisant état de gaspillage, de fraude et de fautes de gestion	Modalités de diffusion interne et externe des rapports exposant les résultats des investigations
CCI	NON	Division de l'administration	—	—
CNUEH (Habitat)	NON	Équipe d'investigation dont les membres sont nommés par le Directeur exécutif	a) Mécanisme interne, avec la participation de l'administration b) Comité paritaire de discipline, rapports au Département de l'administration et de la gestion de l'ONU (ST/AI/371 du 2 août 1991)	—
PNUCID	NON	Chef du Service d'appui aux programmes	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration	—
PNUD	NON	Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II
PNUÉ	NON	Directeur exécutif ou fonctionnaires/groupe de fonctionnaires nommés par le Directeur exécutif	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration	À la discrétion du Directeur exécutif
FNUAP	NON	Section de vérification interne des comptes du FNUAP	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II
HCR	NON	Bureau du Contrôleur	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration	Les responsables de la vérification interne des comptes sont immédiatement et automatiquement informés; les rapports sont conservés par la Division du Contrôleur et des services de gestion, qui les transmet une fois par an aux commissaires aux comptes.
UNICEF	NON	Bureau de la vérification interne des comptes	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration	Le Contrôleur établit des rapports sur les cas exposés dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes.
UNITAR	NON	[Bureau des services de contrôle interne]	[Bureau des services de contrôle interne]	[Bureau des services de contrôle interne]

	Existence d'une unité administrative d'investigation	Unité responsable des investigations	Mécanisme de présentation des rapports faisant état de gaspillage, de fraude et de fautes de gestion	Modalités de diffusion interne et externe des rapports exposant les résultats des investigations
UNOPS	NON	Section de l'audit des services aux projets (Division de l'audit et des études de gestion)	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II
UNRWA	NON	1) Bureau de la vérification des comptes 2) Commissions d'enquête	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration	—
UNU	NON	—	Les rapports sont adressés au Recteur.	—
PAM	OUI	Bureau des inspections et investigations	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration	Le Bureau des inspections et investigations présente des rapports aux directeurs intéressés, notamment, le cas échéant, le Directeur exécutif et le Directeur exécutif adjoint

ANNEXE III  
COORDINATION INTERNE DES FONCTIONS DE CONTRÔLE  
FONDS ET PROGRAMMES OPÉRATIONNELS DES NATIONS UNIES

---

Coordination des fonctions de contrôle	
CCI	La fonction d'audit est coordonnée par la Division de l'administration. Les fonctions de contrôle et d'évaluation sont coordonnées par la Section des stratégies et de l'assurance qualité.
CNUEH (Habitat)	L'administration se charge de la coordination interne.
PNUCID	L'adjoint du Directeur exécutif, Directeur de la Division de l'application des traités, des services de secrétariat et des services d'appui coordonne les fonctions de vérification, de contrôle et d'investigation.
PNUD	Coordination entre la Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion et le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique, au moyen d'échanges d'informations.
PNUE	Le Directeur des Services d'appui au programme assure la liaison avec les entités compétentes de l'Office des Nations Unies à Nairobi.
FNUAP	Comité exécutif (comprend tous les hauts fonctionnaires)
HCR	Comité de vérification des comptes
UNICEF	Pas de structure de coordination
UNITAR	Pas de structure de coordination
UNOPS	Pas de structure de coordination
UNRWA	Pas de structure de coordination
UNU	Pas de structure de coordination
PAM	Réunions périodiques du Directeur de la vérification des comptes et du Directeur des évaluations; Comité de vérification des comptes

---

ANNEXE IV

RÉSULTAT DES CONSULTATIONS TENUES EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 11  
 DE LA RÉOLUTION 48/218 B DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Organisation	Organe directeur	Date des consultations	Résultat des consultations
CCI	Groupe consultatif commun	—	Approbation par le Directeur exécutif
CNUEH/Habitat	Commission des établissements humains	Juin à décembre 1996	Enquête postale auprès des 58 membres de la Commission; réponses reçues de la Fédération de Russie, de la Gambie, de l'Italie, du Royaume-Uni; la question a également été évoquée le 6 août 1996 avec le Comité des Représentants permanents
PNUCID	Commission des stupéfiants	24 avril 1996	La Commission a pris note sans commentaire du projet de rapport.
PNUD FNUAP UNOPS	Conseil d'administration	29 mars 1996	L'issue du débat est consignée dans le rapport sur la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration (DP/1996/17).
PNUE	Conseil d'administration	Avril à décembre 1996	Consultations officieuses avec les membres du Conseil d'administration; réactions de l'Espagne, de l'Italie, du Royaume-Uni, du Zaïre
HCR	Comité exécutif	Juin 1996	Décision du Comité exécutif
UNICEF	Conseil d'administration	12 avril 1996 20 juin 1996	L'issue du débat est consignée dans le rapport sur la deuxième session ordinaire et sur la réunion annuelle de 1996 du Conseil d'administration (E/ICEF/1996/12 (Part II) et (Part III)).
UNITAR	Conseil d'administration	2 mai 1996	Le Conseil d'administration a approuvé l'exposé des fonctions, tâches et mécanismes destinés à aider l'UNITAR à respecter les nouvelles obligations à l'échelle du système découlant des nouveaux mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels des Nations Unies.
UNRWA	Commission consultative <sup>1</sup>	4 mars 1996	La Commission consultative a été informée et a reçu des exemplaires du projet de rapport; elle n'a pas fait d'observations.
UNU	Conseil de l'Université	2 au 6 décembre 1996	Le Comité des finances et du budget du Conseil a examiné le projet de rapport; il n'a pas fait d'observations.
PAM	Conseil d'administration	29 mai 1996	Le Conseil d'administration a pris note du projet de rapport.

<sup>1</sup> À la place de l'Assemblée générale.

-----